

COMPTE-RENDU DE SEANCE DU 1^{er} AVRIL 2015

Le conseil municipal, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée des rapports subséquents et adressée au moins trois jours francs avant la présente séance, s'est réuni le premier avril deux mil quinze à 20h30 sous la présidence de Mme SERRIERE.

ETAIENT PRESENTS : MMES BILLON, BLET, GRIMAUD, LAURENT,
RICHER, STRINGER
MM. CHEPTOU, GRANDIN, HUMEAU,
PIERROIS, TINON.

ABSENT(S) EXCUSE(S) : MM. BONNEAU, LABORY,

ABSENT(S): M. LEBOUIL

PROCURATION :

Secrétaire de séance : Guy HUMEAU

Mme le Maire demande aux conseillers présents s'ils sont d'accord avec le compte-rendu de la réunion du 25 mars 2015, tel qu'il est rédigé. Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents.

N° 2015-04-17 -AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014 DU BUDGET COMMUNAL

Le Conseil Municipal après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2014, le 25 mars 2015,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2014,

Constatant que le compte administratif présente un résultat d'exécution de fonctionnement de :

- au titre des exercices antérieurs :	+ 162.200,58 €
- au titre de l'exercice arrêté :	+ 308.761,50 €
- soit un résultat à affecter :	+ 470.962,08 €

Considérant pour mémoire que le montant du virement à la section d'investissement (ligne 023) prévu au budget de l'exercice arrêté est de 188.585,00 €

- besoin de financement de la section d'investissement (ligne 001) hors restes à réaliser :	- 138.476,61 €
--	----------------

- soldes des restes à réaliser en investissement : 72.093,93 € (dépenses : 72.093,93 € - recettes : 0,00 €)
--

- Affectation obligatoire : 210.570,54 € (besoins à couvrir)

Le solde du résultat à affecter : 260.391,54 € restera en fonctionnement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents.

**N°2015-04-18 – ETUDE ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2015 COMMUNAL –
VOTE DES TAUX DES IMPOTS LOCAUX, EMPRUNT A REALISER POUR TRAVAUX 2015**

Mme le Maire présente le budget primitif communal 2015 examiné par la commission des finances. Elle rappelle que le budget est voté aux chapitres.

Il s'équilibre en dépenses et en recettes :

→ Section de fonctionnement : 1.374.301,00 €

dont 67.705,00 € de virement à la section d'investissement

→ Section d'investissement : **430.000,00 €**

Les programmes d'investissements sont les suivants :

- o Remboursement capital : 58.850,00 €
- o Immobilisations en cours : 222.526,39 €
(dont 72.093,93 € en restes à réaliser)

Dont Travaux divers	46.490,17 €
Bassin Rétention Oisillons	226,56 €
Mobilier urbain et divers	5.000,00 €
Travaux cimetière	19.348,36 €
Travaux aire de loisirs	90.000,00 €
Matériel administratif	2.000,00 €
Logiciels informatiques	5.300,00 €
Travaux mairie	16.000,00 €
Achat terrains	4.000,00 €
Solde étude entrées bourg	457,46 €
Aménagement Espaces Publics	6.180,00 €
Travaux église	27.523,84 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, adopte le budget primitif tel qu'il est présenté, à l'unanimité.

N° 2015-04-19 - VOTE DES TAUX DES IMPOTS LOCAUX

Mme le Maire propose l'hypothèse soumise par la commission des finances : report des taux 2014

Les taux votés, à l'unanimité, pour l'année 2015 sont :

- Taxe habitation	21,43 %
- Foncier bâti	19,33 %
- Foncier non bâti	42,38 %

N°2015-04-20 – EMPRUNT A REALISER POUR LES TRAVAUX 2015

Mme le Maire fait remarquer au Conseil Municipal que pour équilibrer les prévisions budgétaires 2015, il faut prévoir un emprunt de 79.497,00 €, mais que celui-ci ne sera réalisé qu'en fonction des besoins réels dans l'année.

N°2015-04-21 – AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014 DU BUDGET ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2014, le 25 mars 2015,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2014,

Constatant que le compte administratif présente un résultat d'exécution d'exploitation de :

- au titre des exercices antérieurs : + 16.890,34 €
- au titre de l'exercice arrêté : + 12.021,09 €

- soit un résultat à affecter : 28.911,43 €

Considérant pour mémoire que le montant du virement à la section d'investissement (ligne 023) prévu au budget de l'exercice arrêté est de 1.953,90 €

- besoin de financement de la section d'investissement hors restes à réaliser : pas de besoin puisqu'il y a un excédent de + 36.983,50 €
- Solde des restes à réaliser en investissement : 0,00 €

- Affectation obligatoire : 0,00 € (besoin à couvrir)

Le solde du résultat à affecter : 28.911,43 € restera en exploitation.

N°2015-04-22 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT

Mme le Maire présente le budget primitif 2015 examiné par la commission de finances.

Il s'équilibre en dépenses et en recettes :

→ Section d'exploitation : **64.715,00 €**

Dont 5.156,00 € de virement à la section d'investissement
27.908,45 € de dotations aux amortissements

→ Section d'investissement : **70.047,95 €**

Dont 0,00 € de remboursement en capital
70.047,95 € de travaux

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le budget primitif 2015 tel qu'il est présenté.

**N° 2015-04-23 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF DU LOTISSEMENT COMMUNAL
« LES TROIS PIERRES »**

Mme le Maire présente le budget primitif 2015.

Il s'équilibre en dépenses et en recettes :

→ Section de fonctionnement : **94.000,00 €**

→ Section d'investissement : **108.917,92 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le budget primitif 2015 tel qu'il est présenté.

**N° 2015-04-24- ENQUETE PUBLIQUE POUR AUTORISATION D'EXPLOITER UNE UNITE
DE METHANISATION DE MATIERES ORGANIQUES A VIHIERES PAR L'ENTREPRISE SAS BIOENERGIES-
VIHIERES**

Mme le Maire informe le Conseil Municipal qu'une demande a été présentée à la Préfecture par M. le Président de la SAS BIOENERGIES-VIHIERES visant à obtenir l'autorisation d'exploiter une unité de méthanisation de matières organiques située « La Poitevinerie » à Vihiers. Une enquête publique est ouverte à la mairie de Vihiers du 16 mars à 9h au 16 avril 2015 à 17h.

La parole est donnée à M. Pierrois qui apporte des explications sur le projet. Il est indiqué que le territoire de la commune se situant à moins de 3 kms du projet, est donc concerné par le plan d'épandage des digestats.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à ce projet de méthanisation tel qu'il lui a été présenté.

**N° 2015-04-25 – CONVENTION DE RETROCESSION DES EQUIPEMENTS COMMUNS
DU LOTISSEMENT NUEIL-OISILLONS-STEFLO**

Mme le Maire rappelle le projet de la SCI STEFLO dont le gérant est Eric ETIENNE. Elle donne lecture de la convention de rétrocession qui avait été proposée par la SELARL ONILLON-DURET entre M. Defois Jean-Marie, Maire à cette période et la SCI STEFLO. Elle précise, selon les termes de ladite convention, que le maître d'ouvrage a présenté une demande tendant à ce que les équipements communs, à l'exclusion des réseaux de télécommunications et de desserte en électricité du lotissement puissent ultérieurement être classés dans la voirie communale. La commune était disposée à accueillir favorablement cette demande à la condition qu'elle puisse contrôler la réalisation des travaux pendant toute la durée de l'opération.

Elle explique que selon l'article 1 de la convention les équipements communs : Voirie interne, réseaux divers (AEP, EU, EP, Eclairage Public) seraient pris en charge par la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la convention de rétrocession telle qu'elle est proposée

QUESTIONS DIVERSES

- ⇒ Désignation des délégués du SMITOM pour représenter la commune :
Titulaire M. Pierrois, Suppléant Mme Stringer
- ⇒ Charte intercommunalité - commune nouvelle - communes déléguées :
Mme le Maire propose aux conseillers de prendre le temps de lire le dossier et d'envoyer par mail les remarques et les questions qui pourraient ressortir, avant le 15 avril pour pouvoir faire une synthèse à communiquer à la communauté de communes

INFORMATIONS ET ECHANGES

- ❖ Conseil Municipal le 6/05 (présentation du Centre Socioculturel) et le 3/06
- ❖ Commission communication le 2/04 à 18h30
- ❖ Le 7/04/2015 inauguration de la maison de retraite
- ❖ Le 11/04/2015 soirée Quasimodo et le matin sur la Place d'Armes l'association Fleur des Sables sera présente avec les pompiers de Nueil pour récupérer des produits d'hygiène, puériculture, matériel médical
- ❖ Le 12/04/2015 exposition du club de peinture de Nueil et tableaux des peintres qui ont fait le concours - vin d'honneur offert par la commune pour la population
- ❖ Remerciement à Mme Stringer pour l'indication des noms des plantes dans les bacs
- ❖ Demande de M. Humeau, pour les conseillers qui seraient intéressés pour refaire les tracés des sentiers pédestres : MM. Humeau, Pierrois, Grandin – à faire 2^e quinzaine d'avril.
- ❖ Le 29/05/2015, l'assemblée générale du Centre Socioculturel à Nueil à partir de 18h
- ❖ Translayon en préparation avec les associations pour le 13 juin 2015 avec repas et soirée animée

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h.

Le Maire,

Le (la) secrétaire,